



COMMUNE DE SAINT PAUL SUR YENNE  
MODIFICATION SIMPLIFIEE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS DE CONSULTATION

Monsieur le Maire informe le public que par délibération du 21 juin 2018 a été décidé la consultation du public sur les dispositions de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront consultables à la mairie de Saint Paul sur Yenne du lundi 30 juillet au samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018, les mardi et samedi de 8h30 à 12 heures et le jeudi de 16 heures à 19 heures, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, à la mairie de Saint Paul sur Yenne.

A l'issue de la consultation, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie. Toute personne concernée pourra en demander communication.